



Charte de la Laïcité

Le principe de laïcité est un cadre qui organise la communauté scolaire pour construire, au-delà de nos différences, un vivre ensemble à travers des valeurs fondamentales communes que sont la liberté, l'égalité et la fraternité.

L'École protège les élèves de toute pression qui les empêcherait de faire leurs propres choix.



La laïcité garantit la liberté de croire ou de ne pas croire. Chacun peut s'exprimer librement dans le respect de l'autre et des règles de l'École.



La laïcité concilie la liberté, l'égalité et la fraternité. Elle a le souci de l'intérêt général et d'un vivre ensemble en paix.



L'École rejette toutes les formes de violences et de discriminations. L'égalité entre filles et garçons y est garantie.



La laïcité assure aux élèves l'accès à une culture commune et partagée.



Les enseignements sont laïques. Tous les sujets peuvent être abordés, cependant il n'est pas possible de s'opposer à un enseignement ou aux règles applicables à l'École au nom d'une appartenance religieuse, politique ou idéologique.



Le règlement intérieur est respectueux de la laïcité. Tous signes extérieurs manifestant une appartenance religieuse, politique ou idéologique, de manière visible sont interdits.